

Aires protégées

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique : Les ZNIEFF, cofinancées par l'Etat et la Région comptent au total 492 zones couvrant 375 000 ha (DPM inclus).

Tous les types de milieux sont représentés au sein d'une trame écologique remarquable. Parmi les différents types de milieux, les lacs, étangs représentent 5% et les cours d'eau 4%.

Le réseau «Natura 2000» sera constitué -à terme- à l'échelle du territoire européen par l'ensemble des sites désignés par chaque Etat membre (actuel et à venir) aussi bien au titre de la directive «Oiseaux» de 1979 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), que de la directive «Habitats» de 1992 en tant que Zone de Conservation Spéciale (ZSC).

40 sites ont été inventoriés dans la région et proposés par le ministre en charge de la protection de la nature pour figurer parmi les sites d'intérêt communautaire, en application de la directive communautaire «Habitats» (1992). Ils couvrent 100.909 ha sur le territoire bas-normand, dont 42.450 ha de domaine public maritime. Figurent dans ces propositions des sites du littoral (massifs dunaires, falaises, côtes rocheuses basses, havres, baie du Mt St Michel, des Veys, estuaire de Seine) des massifs forestiers (Cerisy, Ecouves, Perche) des grandes zones humides (marais Cotentin et du Bessin, du Grand Haze) des rivières et leur lits majeurs (Orne, Sarthe, Sarthon, Sée, Touques, Rouvre, Druance, Souleuvre, Airou), des landes, des coteaux calcaires.

Ces sites ont vocation à devenir des zones spéciales de conservation (ZSC). Ils sont progressivement dotés de documents d'objectifs (DOCOB), fixant des objectifs de gestion. En juin 2006, 15 sites sont dotés de tels documents approuvés par arrêté préfectoral.